



# Compte rendu CAP catégorie B du 30/11/2015

## ACCUEIL EN DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DES CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Les éléments contenus dans les documents préparatoires de l'ordre du jour de la CAP nous informaient que :

- ✓ 15 dossiers d'accueil étaient donc à l'étude de cette CAP.
- ▶ 13 concernant des collègues d'autres administrations, suivant leur emploi dans le cadre de la mise en place des Services Facturiers (SFACT).
- ▶ 1 rédacteur de l'administration générale de la Nouvelle Calédonie faisant une demande volontaire pour intégrer la DGFIP dans le département de la Seine Saint Denis (93). Le poste sur le quel ce nouveau collègue arrive n'a pas été demandé au titre des mouvements de mutations B de 2015.
- ▶ 1 technicien du CNRS demandant à intégrer un poste de PAU à Mont-de-Marsan. Ce collègue n'a pas la qualification requise au jour de son accueil.

**Cette CAPN était initialement convoquée pour le jeudi 26/11/2015, jour où le directeur général recevait également les organisations syndicales pour leur faire part de ses décisions concernant les fiches modifiant en profondeur les prochaines règles de mutations.**

**Afin de marquer leur opposition à l'application de ces nouvelles règles, les élus B de la CGT (et Solidaires) ont décidé de boycotter la 1<sup>ère</sup> convocation de cette réunion en rendant public un communiqué commun (disponible à cette adresse :**



**[http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/151126-16\\_h05-comnq\\_capn\\_b-cgt\\_solidaires.pdf](http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/151126-16_h05-comnq_capn_b-cgt_solidaires.pdf)**

Lors de la seconde convocation le lundi 30/11/2015, les élus CGT avaient, entre temps, pris connaissance de la décision de Mr PARENT : dans un contexte social très tendu, le Directeur Général continue donc ses manœuvres scandaleuses en faisant passer en force l'ensemble des fiches actant de graves modifications sur les règles de gestion.

Montreuil 15/12/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Ces changements dans les règles de mutations sont un vrai recul pour les agent-es.

- ▶ Comment peut-on imaginer que rallonger les trajets des collègues de plusieurs dizaines de km est une bonne chose (fusion de RAN = élargissement du périmètre de la RAN) ?
- ▶ Comment peut-on croire que bloquer les agent-es de catégorie C, 3 ans sur leur RAN d'affectation ou les personnels de catégorie B sur leur mission-structure sera mieux pour eux ?
- ▶ Comment ne pas voir que la suppression du mouvement complémentaire pour les catégorie B et A, va encore limiter un peu plus les possibilités de mobilité choisie pour les personnels ?
- ▶ Comment est-il possible de signifier à travers un message sur Ulysse, que ces nouvelles règles vont améliorer la situation des RAN et des services, tout en évitant le turn-over ?

Ces nouvelles règles vont générer un malaise chez de nombreux collègues se retrouvant à des centaines de km de chez eux, tout en sachant qu'il leur est interdit de faire une mutation (sauf cas de rapprochement).

Depuis les groupes de travail de septembre, SOLIDAIRES, FO, CFDT et la CGT ont œuvré ensemble pour faire retirer l'intégralité de ces mesures.

Aujourd'hui, la CGT continue à penser qu'il faut le retrait pur et simple de ces mesures imposant un nouveau recul des droits et garanties des agent-es de la DGFIP.

**En conséquence, les élus CGT B ont fait le choix de lire leur déclaration liminaire (ci-contre) et de quitter la séance sans participer aux débats de l'ordre du jour !**



Si tu souhaites lire notre déclaration liminaire :

[http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/dl\\_capn\\_detachement\\_30\\_11\\_2015.pdf](http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/dl_capn_detachement_30_11_2015.pdf)



Depuis cette CAP, la CGT Finances Publiques a décidé d'œuvrer au boycott systématique des premières convocations des CAP Nationales afin d'exiger un véritable dialogue social à la DGFIP permettant de réelles avancées pour l'ensemble des personnels qui la compose.

Vous trouverez à l'adresse ci-dessous l'expression des élu-es B de la CGT en ce sens :

[http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/capn\\_b\\_les\\_raisons\\_du\\_boycott\\_3\\_12\\_2015.pdf](http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/capn_b_les_raisons_du_boycott_3_12_2015.pdf)

